

Présentation du métier

Le pharmacien / La pharmacienne délivre des médicaments prescrits sur ordonnance médicale ou disponibles sans ordonnance, ainsi que des produits de parapharmacie. Dans tous les cas, il /elle conseille et informe le patient sur le médicament ou produit délivré.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec le Diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie.

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées -DES- de pharmacie hospitalière et des collectivités est exigé pour exercer au sein d'établissements hospitaliers.

Des formations complémentaires (Diplôme d'Université -DU- orthopédie, stérilisation, Master répartition pharmaceutique, ...) peuvent être requises.

L'inscription au tableau de l'Ordre des pharmaciens est obligatoire.

Des vaccinations prévues par le Code de Santé Publique sont exigées.

Compétences professionnelles

- Animer, coordonner une équipe
- Apporter une assistance technique à des clients, des personnes, un service, une structure
- Classification des médicaments
- Code de santé publique
- Conseiller une clientèle ou un public
- Contrôler les modalités de délivrance spécifiques de certains médicaments
- Délivrer les médicaments au client/patient ou au personnel soignant et informer sur les modalités de la prescription
- Établir, suivre, mettre à jour des dossiers administratifs
- Gérer les stocks
- Pharmacologie
- Pharmacovigilance
- Pratiquer des actions d'élaboration et de suivi du circuit des vigilances
- Réaliser des préparations pharmaceutiques
- Règles d'hygiène et d'asepsie
- Vérifier la recevabilité de la prescription, repérer les incompatibilités, contre-indications, ... et contacter le prescripteur si nécessaire

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de curiosité
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Travailler en équipe

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME J1202 - Pharmacie](#).